



« MAS hors les murs » Appui à domicile pour inclusion et continuité de parcours

Médico-social

Date de publication : 21/07/2026

Généralités

Objectif :

Ce projet vise à répondre aux besoins de personnes en situation de polyhandicap, souvent sans solution adaptée, en leur proposant un accompagnement modulable à domicile ou dans des structures de droit commun (centres sociaux, sport adapté, paramédicaux libéraux), afin de soutenir les projets de maintien à domicile ou en l'attente d'une solution d'accompagnement plus classique d'hébergement et d'accueil de jour. Les partenariats et les conventions sont établis selon les besoins des personnes accompagnées.

La MAS la Gerlotte, portée par l'association GAPAS à Marcq-en-Barœul (Nord), est un établissement médico-social qui a développé depuis 2022 un dispositif innovant appelé « MAS hors les murs ». Le dispositif s'adresse à toute personne en situation de handicap à partir de 16 ans (sans limite d'âge), bénéficiant d'une notification MAS, avec une priorité pour les personnes sans solution, les jeunes adultes maintenus dans des établissements pour enfants (amendement Creton), et celles souhaitant vivre à domicile (familial, individuel ou collectif) ou en attente d'une place en établissement.

La MAS hors les murs propose une intervention jusqu'à 6 jours sur 7, sur une amplitude de 7h à 21h, avec quatre forfaits d'accompagnement adaptés aux besoins :

- 2h30/jour (1 place)
- 5h/jour (6 places)
- 7h30/jour (6 places)
- 10h/jour (3 places)

Des prestations de nuit sont également possibles (garde itinérante ou présence complète à domicile). L'organisation est souple et personnalisée, avec la possibilité d'ajuster les durées d'intervention selon les besoins réels, tout en respectant le forfait annuel. L'agrément est unique, donc pour chaque personne, les 4 modalités d'accompagnement sont envisageables (MAS hors les murs, hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour).

L'équipe pluridisciplinaire dédiée comprend des professionnels socio-éducatifs, paramédicaux et administratifs, dont certains interviennent à temps partiel et exercent aussi dans d'autres structures médico-sociales. L'organisation favorise l'autonomie et l'initiative des professionnels, avec un système d'auto-remplacement, des réunions hebdomadaires, des événements collectifs et une infrastructure numérique (intranet, tablettes, PC) pour maintenir le lien et éviter l'isolement.

Le dispositif s'appuie sur un retour d'expérience continu, impliquant les professionnels, les personnes accompagnées et les familles. Plusieurs ajustements ont été réalisés depuis le lancement :

- Ajout d'un quatrième forfait intermédiaire (7h30/jour)
- Organisation des interventions en demi-journées avec relais entre professionnels
- Préférence des familles pour des semaines complètes d'accueil temporaire plutôt que des gardes de nuit à domicile
- Centralisation de la flotte de véhicules (16 véhicules) dans les locaux pour faciliter les échanges et renforcer le sentiment d'appartenance à l'équipe
- Location de locaux supplémentaires dédiés à l'équipe de la MAS Hors les murs constituant une ressource supplémentaire (espaces bureaux, locaux de soins, espaces sensoriels, espaces d'activités et de repas).

Etapes de mise en oeuvre

- Mars 2021 : accueil en urgence de personne revenant de Belgique
- 2ème semestre 2021 : réponse AMI ARS HDF « Prévention des départs non souhaités vers la Belgique »

- Janvier 2022: notification d'un agrément unique "MAS" avec "mention accompagnement en milieu ordinaire"
- Juillet 2022 : démarrage des premiers accompagnements (7 places)
- Janvier 2023 : 9 places
- Juillet 2024 : 16 places (ajustements issus du RETEX)

Essaimage



Les principaux leviers

Dès le lancement du projet, une communication active et multicanale a été menée auprès des partenaires institutionnels et des réseaux, ainsi que dans les établissements spécialisés, afin de faire connaître le dispositif et faciliter l'orientation des personnes dès la notification MAS.

Parallèlement, un accompagnement spécifique des familles a été mis en place, avec des présentations en CVS, des supports vidéo, des événements festifs et des actions pour favoriser l'échange entre familles, contribuant à lever les craintes et à renforcer l'adhésion au projet.

La personnalisation des accompagnements, rendue possible par la modularité des forfaits et l'adaptation fine au rythme de vie des personnes, favorise l'autodétermination et l'inclusion sociale. L'ancrage du projet dans la transformation de l'offre médico-sociale et son inscription dans le droit commun renforcent sa pertinence et sa pérennité.

L'équipe pluridisciplinaire dédiée, la complémentarité avec la MAS classique, la montée en compétences des professionnels (formations, travail coopératif) et l'autonomie organisationnelle (auto-remplacement, réunions régulières, outils numériques) contribuent à la qualité et à la continuité de l'accompagnement. Enfin, le soutien institutionnel (financement AMI, appui de l'ARS) et la dynamique de RETEX continu permettent d'ajuster le dispositif en fonction des besoins et des retours des familles et des professionnels.



Les principaux freins

La méconnaissance du dispositif et de ses modalités par les partenaires et les familles peut freiner l'adhésion et la diffusion. L'intervention à domicile implique une coordination complexe, des temps communs à organiser et une logistique adaptée (gestion des transports, flotte de véhicules, tiers-lieu pour l'équipe).

Le recrutement et l'organisation RH doivent suivre la montée en charge du dispositif, tout en prévenant l'isolement des professionnels.

Enfin, il est nécessaire de rassurer les familles sur la complémentarité avec la MAS classique et sur la qualité de l'accompagnement, tout en veillant à l'inscription du projet dans une dynamique de droit commun et d'inclusion.

Contact

Saloua KHEZAMI, maman d'Abdallah, 20 ans

Anne-Sophie DORP, Coordinatrice de parcours



L'établissement

Date de mise en œuvre : January 1, 2022

Durée du projet : 6 mois

MAS La Gerlotte – MAS hors les murs (GAPAS) 59700

Type de structure : Médico-social /

Déclenchement

Le projet est né en 2021, suite à la fermeture administrative d'un établissement en Belgique, qui a obligé à trouver des solutions pérennes pour une



Les ressources

Temps

Temps important pour la conception du dispositif, montée en charge, RETEX continu et les réunions hebdomadaires.



Beaucoup

Personnel (équipe project, déploiement...)

De plus en plus de professionnels sont impliqués dans ce dispositif. En 2022 15,10 ETP, puis fin 2024 26,4 ETP. Ceci en lien avec l'augmentation du nombre de

quarantaine de résidents français. La MAS la Gerlotte a accueilli deux personnes présentant des profils complexes (TSA et maladie de Huntington), ce qui a révélé la nécessité de proposer de nouvelles modalités d'accompagnement, tout comme l'allongement des listes d'attente. De plus, l'ARS Hauts-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour prévenir les départs non souhaités vers la Belgique, auquel la MAS la Gerlotte a répondu en créant le dispositif hors les murs, dans une logique de différenciation et de complémentarité des modalités d'accompagnement.



La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre



Remplace une pratique existante



Les impacts

Sur l'environnement :



Non évalué

Le projet n'a pas été évalué pour son impact environnemental au sens écologique du terme mais le bénéfice social de l'environnement est très présent dans la mesure où l'ensemble de l'environnement de vie des personnes est préservé (lien avec les familles, prestataires, professionnels, lieux de vie). Chaque projet de vie mis en oeuvre met en avant le bénéfice de cet accompagnement dans le milieu de vie ordinaire de chaque personne.

Sur les professionnels :



Impacts positifs

Le projet a permis une montée en compétences des équipes, qui bénéficient de formations spécifiques et d'une organisation favorisant l'autonomie et la coopération. La prévention de l'isolement professionnel

places, donc par conséquent du nombre d'heures d'accompagnement individuel.



Des compétences en interne

En amont du projet, les cadres de direction ont participé à une formation de 4 jours concernant les principes de fonctionnement du travail coopératif au sein du GAPAS (organisation, parties prenantes, modes de décisions, autonomie et responsabilités, prise de risque...). Tous les professionnels bénéficient d'une formation socle composée de 4 formations initiales de 1 à 3 jours chacune : le travail coopératif, le processus de production du handicap/valorisation des rôles sociaux, l'autodétermination et la bientraitance. De plus, plusieurs coordonnateurs de projet de vie accompagnent chaque personne dans la construction et le suivi de son projet de vie personnalisé (objectifs, besoins, parcours).



Des compétences externes (prestations externes)

Réseaux et partenaires du droit commun ; conventions (paramédicaux, sport adapté...)



Des équipements, du matériel

Flotte de 16 véhicules ; tablettes/PC/intranet ; locaux supports (logistique/échanges).



Des financements (internes et externes)

AMI ARS HDF (1,4 M€) ; dotation globale ; coût/place 88 k€.



Parties prenantes associées

- ☒ Administration
- ☒ Direction
- ☐ Services techniques
- ☒ Bénéficiaires
- ☐ Autres

Conditions de succès



Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Transformation de l'offre et Inclusion

est assurée par des réunions régulières, des outils numériques et des locaux dédiés, ce qui contribue à un très faible taux d'absentéisme.

Sur les usagers :



Impacts positifs

Les personnes accompagnées bénéficient d'un accompagnement personnalisé, adapté à leur rythme de vie et à leurs besoins, favorisant leur inclusion sociale. Le dispositif offre également une solution de répit aux familles, qui peuvent maintenir leur proche à domicile tout en retrouvant une activité professionnelle.

Sur l'organisation :



Impacts positifs

La MAS hors les murs a favorisé l'acculturation et l'identité commune entre les équipes de la MAS classique et celles du dispositif hors les murs. La planification des interventions, la gestion centralisée des véhicules et l'agrément unique MAS facilitent la modularité et la continuité des parcours.

Sur le médico-économique :



Impacts positifs

Le financement du projet par l'AMI ARS et la structuration par forfaits permettent une optimisation des ressources et une complémentarité avec l'offre existante. Le coût à la place est maîtrisé et le dispositif répond à des besoins non couverts par les solutions classiques.